

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-NEUF JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 23 juin 2021*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Dominique CHERTIEN (*suppléant de Pascal LEBRETON, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Cécile EON (*suppléante d'Yvon BERHAULT, absent*), Alain GENGE, Yvonnick GOUAULT (*suppléant de Sylvie HERVO, absente*), Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Marc LE GUYADER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Marie-Paule ALLAIN donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pierre LESNARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Valérie BIDAUD

**Délibération n°2021-157**

Membres en exercice : 69    Présents : 53    Absents : 16    Pouvoirs : 7

**DECHETS MENAGERS  
MISE EN PLACE DE COLONNES AERIENNES OU ENTERRES POUR POINTS D'APPORT VOLONTAIRE -  
DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME**

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, il s'avère nécessaire de mettre en place

des colonnes aériennes ou enterrées pour la création de points d'apport volontaire sur les communes d'Erquy, Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle, Pléneuf-Val-André et Quessoy.

Certains de ces aménagements sont situés en secteur protégé ou sauvegardé au titre du Code du Patrimoine et nécessitent de ce fait le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la commune concernée. Ces points sont les suivants :

- Commune d'Erquy – rue de la Cotière Perrine : déclaration préalable nécessaire ;
- Commune d'Erquy – rue du Port : permis d'aménager nécessaire ;
- Commune de Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – place de la Poste : déclaration préalable nécessaire ;
- Commune de Quessoy – place de la Mairie : déclaration préalable nécessaire.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les déclarations préalables et la demande de permis d'aménager susvisée et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

Certifié envoyé à la Préfecture le **9 JUL. 2021**

Affiché le **9 JUL. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

**9 JUL. 2021**

Le Président,

